

*Modification constitutionnelle de 1987*

L'Accord du lac Meech n'aura aucun effet sur les principales dispositions de la Charte, celles de l'alinéa 15(1) interdisant la discrimination fondée sur la race ou le sexe, et celles de l'alinéa 15(2) prévoyant des programmes d'action positive à l'égard des groupes désavantagés, qui continueront telles quelles de s'appliquer. Par conséquent, j'espère que nous n'entendrons plus de ces histoires tout justes bonnes à susciter des craintes. Il ne faudrait plus que des groupes qui nous tiennent à coeur nous écrivent pour nous dire que, selon certains, leurs droits sont menacés en raison de l'Accord du lac Meech. C'est tout simplement faux.

Outre notre proposition de modifier l'article 16 de l'Accord en y mentionnant l'article 28 de la Charte, nous avons proposé quelques modifications minimales dont mes collègues vont vous entretenir. Elles concernent l'injustice faite au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest du fait de l'unanimité nécessaire pour qu'ils puissent devenir provinces, ce qui est un consensus bien supérieur à celui qu'il a fallu pour la création des autres provinces.

Nous voulons également qu'ils puissent nommer des juges à la Cour suprême. Nous sommes très inquiets de l'absence de disposition dans l'accord concernant la reprise des conférences sur les droits des autochtones, notamment leur autonomie. Le Conseil national des autochtones du Canada n'a publié que récemment des exemplaires de ses projets d'amendements complémentaires. Tous ces projets sont inclus dans les amendements que nous avons proposés aux premiers ministres. Le premier de ces projets d'amendement porte sur le rétablissement du processus de réforme concernant les autochtones. Le deuxième traite de la représentation des territoires à la Cour suprême et un troisième est l'accès des territoires au rang de provinces.

Le Conseil national des autochtones du Canada voulait aussi présenter un amendement complémentaire se rapportant aux femmes, mais je ne l'ai pas encore vu. De toute façon, les porte-parole de cet organisme affirmaient dans leur communiqué que le Nouveau parti démocratique n'avait pas pris leur proposition d'amendements complémentaires au sérieux. Au contraire, le contenu complet de ces amendements figure déjà dans les nôtres. Le Conseil peut dire, et je pense qu'il le fait dans son communiqué, que personne n'opte à priori pour la méthode d'amendement complémentaire. Tout le monde préférerait que l'accord soit modifié. J'aborde dans le sens du Conseil. Nous voulons aussi que l'Accord lui-même soit modifié.

● (1730)

Nos amendements, du moins dans les domaines dont je viens de parler, sont semblables aux amendements complémentaires du Conseil. Nous en présenterons peut-être d'autres un peu plus tard, mais, en ce moment, nous estimons encore que la petite série d'amendements que nous avons proposés et que nous proposons encore ne nuit en rien à l'accord. Ils ne vont d'aucune façon à l'encontre de ses principes fondamentaux, bien au contraire, ils rendent l'accord plus juste pour les habitants du Nord, les autochtones et les femmes.

Nous nous évertuons encore à faire adopter nos amendements. Deux premiers ministres provinciaux ont été nouvellement élus depuis la dernière fois que nous nous sommes prononcés à ce sujet à la Chambre et nous espérons que, s'ils sont d'accord, nous pourrions leur soumettre nos amendements. Nous ne voulons pas remanier l'accord comme tel. Nous ne cherchons pas de quelque façon que ce soit à minimiser l'importance de l'exploit fondamental réalisé par le biais de cet accord. En fait, nous pensons que ces amendements modestes ne pourraient que l'améliorer.

Nous avons également proposé des sujets pour les conférences constitutionnelles à venir. Nous avons examiné la possibilité de révoquer l'article 33 de la Charte. Cela s'impose. L'article en question permet aux provinces, et au gouvernement fédéral quant à cela, de faire fi de la Charte pendant une période de cinq ans pour toute mesure législative. Il s'impose d'en parler lors de la prochaine série de conférences constitutionnelles.

Nous avons également soutenu que l'évolution de la société canadienne, dont le caractère ethnoculturel ressort de plus en plus, devrait être prioritaire lors de la prochaine conférence constitutionnelle. Nous avons formulé plusieurs autres propositions, au sujet notamment de la Constitution comme telle. Nous devons connaître l'avis du grand public par le biais des comités législatifs, fédéraux et provinciaux, et d'audiences publiques, avant comme après les réunions des premiers ministres, et nous continuons d'insister énormément là-dessus.

Toutefois, compte tenu de certains événements survenus dans le mois qui s'est écoulé depuis la dernière fois que nous avons discuté de l'Accord du lac Meech, nous sommes d'avis qu'on a accompli tout un exploit. Certes, l'accord a été conclu tard dans la nuit, mais les onze hommes qui l'ont signé représentaient tous les partis politiques. Ils ont débattu à fond, bien qu'en privé, de questions dont on discute depuis environ une soixantaine d'années et sur lesquelles le Québec s'est longuement penché pendant les deux dernières années.

Dernièrement, pendant tout un weekend, je me suis imaginée que j'étais les 11 premiers ministres à la fois et je me suis demandée si, en tant que femme, j'aurais pu en arriver à un meilleur accord constitutionnel. Exception faite des amendements que nous avons proposés, j'ai dû me rendre à l'évidence et conclure que c'était là un exploit historique. La dernière fois que des hommes ont fait quelque chose pour nous, cela s'est passé dans une cuisine en novembre 1981 où trois hommes politiques se sont arrangés pour oublier presque complètement les femmes et les autochtones. Ce cabinet improvisé dans une cuisine a été pratiquement le pire exemple, que je m'en souviens, d'une situation où l'on a pris des décisions dans un environnement clos, une cuisine dans ce cas. Si l'on a jamais eu besoin de la présence d'une femme à la cuisine, c'était bien à cette réunion-là qui avait abouti à des anomalies et à des oublis passablement scandaleux.

Je ne pense pas que ce soit le cas cette fois-ci, exception faite de certaines propositions pour lesquelles nous avons présenté nos amendements et que j'ai passées en revue aujourd'hui.